

**FAITES ÉQUIPE
AVEC NOUS !**



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTÈRE



SDIS 29



FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS !

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Plus de 80 % des sapeurs-pompiers du Finistère sont des volontaires.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des hommes et des femmes qui ont choisi de vivre un engagement au service des autres en parallèle de leur métier, de leurs études ou de leur vie familiale.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère (SDIS 29) a pour objectif de disposer en permanence d'un secours de proximité adapté. Pour cela, il s'appuie sur un maillage efficace de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) répartis sur tout le département.

Maintenir un nombre suffisant de sapeurs-pompiers volontaires formés et disponibles, surtout en zone rurale, est aujourd'hui un enjeu prioritaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent, sur le territoire, l'un des premiers maillons essentiels de la chaîne des secours.

- Vous souhaitez vous engager au service des autres,
- vous voulez pratiquer une activité sortant de l'ordinaire,
- vous aimeriez acquérir des compétences nouvelles.

EN DEVENANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE :

- vous êtes utile aux autres,
- vous exercez une activité riche en expériences,
- vous bénéficiez d'une véritable formation technique.

LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

ET LES PROFILS RECHERCHÉS

Cet engagement citoyen est ouvert à tous. Cependant, il est soumis à quelques conditions définies par le code de la sécurité intérieure :

- avoir **16 ans au moins**,
- **jouir de ses droits civiques** et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- répondre aux conditions **d'aptitude physique et médicale**,
- être en **situation régulière au regard du code du service national**,
- **résider légalement** en France,
- s'engager à exercer son activité **avec obéissance, discrétion et responsabilité**.



Si vous habitez à proximité d'un centre d'incendie et de secours et que vous souhaitez vous sentir utile, aider les autres et partager des moments forts, faites équipe avec nous !



PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Vous êtes médecin, infirmier, pharmacien, vétérinaire ou psychologue, mettez vos compétences au service des autres et intégrez le pôle Santé en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Idées reçues : vrai/faux

Les sapeurs-pompiers sont des sportifs de haut niveau :

✗ pour être sapeur-pompier, une bonne condition physique suffit.

Les femmes ont leur place chez les sapeurs-pompiers :

✓ elles sont de plus en plus nombreuses et représentent plus de 20 % de l'effectif volontaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont bénévoles :

✗ ils perçoivent des indemnités horaires pour le temps passé en intervention et en formation.

Etre sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen compatible avec une vie de famille, une activité professionnelle ou scolaire :

✓ chacun s'investit en fonction de ses contraintes personnelles et professionnelles.

LES MISSIONS

En complémentarité avec les professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires participent à des missions de sécurité civile et sont animés par la même volonté : sauver des vies, protéger les biens et l'environnement.

En devenant sapeur-pompier volontaire, vous assurez une ou plusieurs des missions suivantes :

- le secours et soins d'urgence aux personnes,
- la lutte contre les incendies,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les sapeurs-pompiers volontaires peuvent également exercer des activités complémentaires en fonction de leur centre d'affectation (secours routier, sauvetage aquatique, feux de forêts et d'espaces naturels, etc.).

Ils effectuent des gardes et/ou des astreintes en fonction de leurs disponibilités professionnelles et familiales.

Le secours routier



*Le sauvetage
aquatique*

*Le secours
et soins d'urgence
aux personnes*



**DÉCOUVREZ LES MISSIONS
DES SAPEURS-POMPIERS EN VIDÉO**





*La lutte contre les feux de forêts
et d'espaces naturels*



*Les feux
de structures*



*La lutte contre les risques
naturels et technologiques*

*La protection
de l'environnement
et des animaux*

VOTRE

CANDIDATURE

JE VEUX DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, COMMENT FAIRE ?

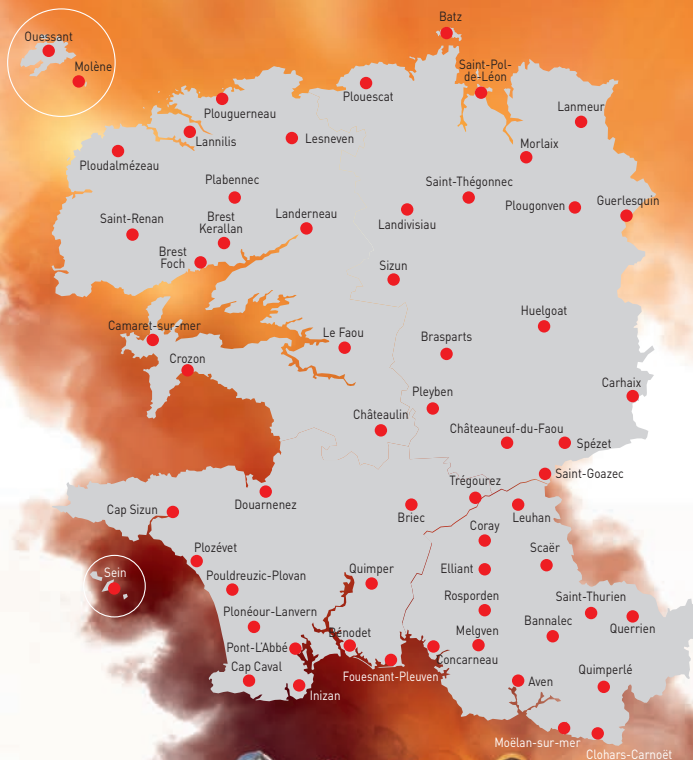
C'est le lieu de résidence qui détermine le centre d'incendie et de secours dans lequel vous pouvez postuler.

Pour toutes informations, prenez contact avec :

- le chef du centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile.
- le service des sapeurs-pompiers volontaires à l'adresse : volontariat29@sdis29.fr

59 CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

REJOIGNEZ-NOUS !



www.sdis29.fr

58, avenue de Kéradennec – CS 54013

29337 Quimper cedex

Téléphone : 02 79 18 12 40

Email : direction@sdis29.fr



SDIS 29

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU FINISTÈRE